



PREFET DU TARN

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE**  
**Installation de stockage de déchets dangereux d'OCCITANIS**

Compte rendu de la séance du mercredi 5 octobre 2016 à 14h30,  
tenue sous la présidence de M. Jean-Yves CHIARO, sous préfet de Castres,  
en présence de :

-=0=-

Collège des représentants des collectivités territoriales

- M. Claude FITA, maire de Graulhet
- M. Didier BERMOND, maire de Montdragon

Collège des représentants des services de l'Etat

- M. Francis AUGÉ, représentant le chef de l'unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UT - DREAL)

Collège des représentants des riverains ou des associations de protection de l'environnement

- M. Philippe SUDRE, association de protection du Graulhetois
- M. Bernard BIRBES, UPNET

Collège des représentants de l'exploitant

- M. Christophe CAUCHI
- M. Flavien RABUSSEAU
- M. Bernard MALET

Assistaient également à la réunion :

- Mme Sandrine REBELO, sous préfecture de Castres,
- Mme Chloé MAISANO, ORDIMIP
- M. Gérard BARDOU, ADEME

\*\*\*\*\*

En ouvrant la séance, le sous-préfet présente l'ordre du jour :

- Bilan d'activité 2015.
- Compte-rendu des visites d'inspection par l'inspecteur des installations classées
- Mise en œuvre de l'instruction du 19 mai 2016 relative à la mise à disposition et la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements SEVESO
- Échanges

## **1 – Bilan d'activité**

Présentation par M. RABUSSEAU du bilan 2015.

La demande de classement Seveso seuil haut est toujours en cours d'instruction.

3 filières sont présentes sur le site : le stockage direct, la stabilisation (déchets retraités avant stockage) et le biotertre.

Il y a eu en 2015, un refus d'admission pour défaut de conditionnement.

Deux incidents d'exploitation ont eu lieu : la dispersion au sol de produits pulvérulents et la dégradation en partie supérieure de la membrane.

A la question de M. le sous-préfet sur l'avancement du projet de déconditionnement des bigbags lancé en 2014, M. Rabusseau répond que ce projet est toujours en cours

M. le sous-préfet remarque une diminution en 2015 de l'activité en tonnage. Qu'en est-il sur 2016 ? Il lui est répondu que sur 2016, l'activité devrait être au maximum du tonnage autorisé. La visibilité se fera sur fin octobre novembre et l'entreprise verra alors avec la DREAL s'il sera possible d'obtenir une autorisation de dépassement. En effet, les chantiers de dépollution de site sont en augmentation.

M. Augé indique que le constat à posteriori du dépassement vaudra sanction et qu'au delà d'un certain niveau de dépassement, il faudra déposer un nouveau dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE.

M. le sous-préfet souhaite alors savoir si le périmètre de la nouvelle région Occitanie a une incidence sur l'activité de l'entreprise.

M. Cauchi répond par l'affirmative en soulignant qu'il y a désormais deux sites comme Occitanis sur la région (Bellegarde et Occitanis) mais que ces deux sites n'ont absolument pas les mêmes autorisations d'accueil géographiques de déchets.

2 Plans Régionaux d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) coexistent (chacun sur leur périmètre antérieur) sur le territoire de la nouvelle région et ont vocation à être fusionnés. Toutefois, on n'a pas trop de visibilité sur l'échéance.

M. Augé indique que la volonté politique est là et les recensements de site sont en cours avec une perspective d'aboutissement fin 2018. Il y aura une approche globale harmonisée pour les deux sites de la région. Occitanis a tout intérêt à faire connaître sa position pour être pris en considération dans le nouveau PREDD.

Pour M. Cauchi, se pose aussi le problème de l'arrêté préfectoral d'autorisation qui désigne une zone qui n'existe plus, la région Midi-Pyrénées ». Le site de Bellegarde n'a pas autant de précision dans son arrêté d'autorisation ce qui est plus facile à gérer.

M. le sous-préfet conseille aux dirigeants d'Occitnais de demander un arbitrage du ministère de l'environnement sur ce point là.

M. Sudre revient sur le rythme de stockage qui augmente. Quel impact cela va-t-il avoir sur la durée de vie du site ?

Les dirigeants d'Occinats précisent qu'elle sera raccourcie et arrivera jusqu'en 2025. Ils signalent que le site est aujourd'hui un outil pertinent pour le développement et la reconversion de sites industriels .

## **2 - Compte-rendu des visites d'inspection par l'inspecteur des installations classées**

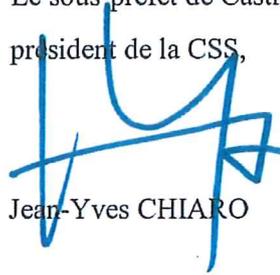
Lors de la présentation, M. Birbes souhaite savoir si le classement Seveso seuil haut dépend de la toxicité des déchets. Maugé indique qu'il n'en est rien. Le classement se fait plutôt sur la base des tonnages. De plus le scénario dangers a démontré qu'il n'y avait pas d'effet à l'extérieur du site.

**3 - Mise en œuvre de l'instruction du 19 mai 2016 relative à la mise à disposition et la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements SEVESO**

M. Augé présente cette instruction qui doit être mise en œuvre le plus rapidement possible.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée.

Le sous-préfet de Castres,  
président de la CSS,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping strokes that form a unique, cursive-like mark.

Jean-Yves CHIARO